

L'énergie nucléaire revient sur le devant de la scène politique

par Eduard Kiener, mars 2024

Depuis l'occupation du site prévu pour une centrale nucléaire à Kaiseraugst en 1975, l'énergie nucléaire a été en permanence le théâtre d'affrontements politiques plus ou moins âpres, et parfois aussi d'actes de violence. Après de nombreuses tentatives infructueuses d'imposer la sortie de l'énergie nucléaire par le biais d'initiatives populaires – la dernière initiative de sortie a été rejetée le 27 novembre 2016 – ce ne sont pas les opposants à l'énergie nucléaire, mais le Conseil fédéral qui y est parvenu. La *Stratégie énergétique 2050*, adoptée par les électeurs le 21 mai 2017, visait à garantir l'approvisionnement en électricité, malgré l'abandon du nucléaire. Avec l'adoption à 59,1% de la *loi sur le climat et l'innovation* (LCI) le 18 juin 2023, les défis se sont considérablement accrus : à partir de 2050, la neutralité carbone s'appliquera et aucune émission nette de gaz à effet de serre ne pourra alors être faite (objectif de *zéro net*). Par conséquent, selon la doctrine actuelle, les combustibles fossiles devraient être remplacés par de l'électricité provenant de sources renouvelables, et cela en plus de l'énergie nucléaire. À cette fin, l'*Acte modificateur unique* a été adopté, désormais appelé *loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables*, qui sera soumise à votation populaire le 9 juin 2024.

Cependant, le développement de l'approvisionnement en électricité montre clairement que si les objectifs de la *Stratégie énergétique 2050* sont irréalistes, ils le sont encore plus pour la neutralité carbone. L'augmentation de la production d'électricité à partir de sources renouvelables se fait trop lentement, bien que, depuis longtemps, elle soit au centre des efforts de politique énergétique. Des décennies de négligence à investir dans la production nationale d'électricité ne peuvent pas être rapidement rattrapées. Ce qui est encore plus grave, c'est que l'extension et la transformation parallèles de l'ensemble du système électrique, qui sont indispensables, n'ont été abordées que de manière marginale et n'ont guère été reconnues comme essentielles par les politiciens.

Même la nouvelle loi sur l'électricité ne garantira pas la sécurité d'approvisionnement à l'avenir, à savoir qu'il faudra toujours avoir suffisamment d'électricité en hiver. Notre Pays restera longtemps encore dépendant de fortes importations d'électricité. La seule politique sensée et prometteuse ne peut donc être que ceci : énergies renouvelables, extension et transformation du système, et énergie nucléaire, et cela rapidement. L'initiative récemment déposée « *De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au black-out !)* » oblige les politiciens à faire face à nouveau au débat sur l'énergie nucléaire.

1. Cela ne fonctionnera pas sans l'énergie nucléaire

Les politiciens, le secteur de l'industrie de l'électricité et la société dans son ensemble devraient enfin prendre conscience de ceci :

- Durant l'hiver 2022/23, les centrales nucléaires ont produit 12,9 TWh d'électricité et couvert ainsi 40% de la consommation nationale suisse. Néanmoins, il y a eu un excédent d'importation de 3,6 TWh (l'hiver précédent, il était même de 7,8 TWh). Afin de faire face au risque redouté de pénurie d'électricité, le Conseil fédéral a dû prendre des mesures préventives d'un montant de plusieurs milliards de francs, dont les plus importantes étaient la réserve hydroélectrique et la construction de la centrale de secours de Birr avec 8 turbines à gaz.
- Sans les centrales nucléaires, il n'aurait pas été possible de garantir même la moitié de l'approvisionnement. Les récentes prévisions selon lesquelles il faut s'attendre à un excédent d'exportation pour l'hiver 2023/24 en raison d'un temps doux reposent également sur l'exploitation à pleine charge des centrales nucléaires. La levée de l'alerte ne serait pas appropriée.

- La consommation d'électricité augmentera et cela même de manière disproportionnée, en hiver, notamment en raison de la décarbonation.
- En raison de leurs potentiels respectifs, le développement de la production d'électricité renouvelable devra se faire principalement par le photovoltaïque et un peu par l'éolien. Ceux-ci produisent de manière irrégulière et non conforme à la demande, le photovoltaïque produit peu en hiver ou lorsque le temps est couvert, et pas du tout la nuit. C'est pourquoi, par rapport aux centrales fossiles et nucléaires qui produisent de l'énergie en ruban, des capacités de production bien plus élevées doivent être installées, mais elles ont un plus faible facteur de charge, ou taux d'utilisation dans le temps.
- Cela implique obligatoirement la transformation et l'extension du système déjà mentionnées (stockage, réseau, régulation du réseau), qui seront encore beaucoup plus difficiles à réaliser en l'absence de l'énergie nucléaire. Ces transformation et extension sont totalement insuffisamment prises en compte dans la nouvelle loi sur l'électricité. La seule mesure significative qu'elle contient est d'assurer une augmentation de la production d'électricité de 2 TWh en hiver jusqu'en 2040, principalement grâce aux quinze « centrales hydroélectriques à accumulation de la Table ronde », mentionnées dans la loi. Cependant, la mise en œuvre de ces dernières est controversée et n'a même pas encore été abordée.

Il est clair depuis longtemps qu'une transition énergétique, qui ne mérite cette appellation que si elle a pour objectif d'éliminer progressivement les agents fossiles, ne pourra pas se faire sans l'énergie nucléaire d'ici à l'échéance légale de 2050.

En principe et à plus long terme, une transition vers des énergies purement renouvelables serait possible, mais elle serait beaucoup plus coûteuse en investissements, plus chère et plus nocive pour le climat qu'avec l'énergie nucléaire.

2. Pourquoi notre approvisionnement en électricité est-il mauvais ?

Jusqu'au début de ce siècle, notre Pays voulait et pouvait s'approvisionner lui-même en électricité. L'approvisionnement autonome en électricité était économiquement viable, moins dépendant des fluctuations des prix du marché, compétitif sur le marché européen de l'électricité et toujours en mesure de contribuer positivement et considérablement au résultat du commerce extérieur. Cela n'a été possible que grâce à des investissements antérieurs, par lesquels l'économie électrique, prévoyante, de l'époque s'est efforcée d'assurer un approvisionnement fiable en électricité – sans aucune obligation légale explicite. Aujourd'hui encore, le secteur de l'électricité et la société continuent de bénéficier de ces centrales hydroélectriques et nucléaires, ainsi que du réseau.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les choses ne semblent plus si favorables aujourd'hui :

- L'ancien monopole a permis des investissements qui n'étaient pas rentables, du moins au début, et qui ne le sont devenus qu'avec le temps, souvent grâce à l'inflation. La libéralisation a fondamentalement modifié le marché de l'électricité et personne ne se sent aujourd'hui responsable de la sécurité d'approvisionnement.
- L'ouverture partielle du marché décidée dans la loi sur l'approvisionnement en électricité est la pire organisation de marché possible. Elle permet au secteur de l'industrie de l'électricité et aux gros consommateurs d'accéder au marché, ce qui signifie qu'il est largement ouvert. Mais elle exclut du marché les petits consommateurs et les producteurs (producteurs et autoconsommateurs) et les empêche ainsi de contribuer à la sécurité locale d'approvisionnement. Les gros consommateurs peuvent être épargnés de la surcharge de coûts dus au réseau, mais les ménages et les PME sans possibilité de choix sont captifs des distributeurs d'électricité, tout en devant supporter les coûts des mesures d'encouragement. La politique énergétique actuelle n'a pas le

courage de changer cela, bien que ce soit le seul moyen de parvenir à l'accord nécessaire sur l'électricité avec l'UE.

- Depuis la libéralisation du marché de l'électricité, le prix de l'électricité est déterminé à la bourse de l'électricité selon ce que l'on appelle l'ordre du mérite. Cela signifie que les coûts variables de la dernière offre prise en compte déterminent le prix de l'électricité, souvent celui de l'électricité produite à partir du gaz. En période de bas prix du marché, les coûts de production ne peuvent pas être entièrement couverts et les investissements ne se font et ne se feront que lorsque la production est subventionnée. Il n'y a presque plus d'incitation à prendre des risques.
- Les vœux pieux du marché étaient et sont encore basés sur l'espoir que l'électricité pourra toujours être achetée quelque part. C'est également sur cette base que reposent les fondements de la politique énergétique suisse actuelle, à savoir la *Stratégie énergétique 2050* et les *Perspectives énergétiques 2050+*. Dans les deux cas, les importations d'hiver sont fortement excédentaires et doivent être trouvées sur le marché européen. Il n'y a donc pas de sécurité d'approvisionnement. Ce n'est donc pas sans raison que la *Stratégie énergétique 2050* a déjà été qualifiée de stratégie d'importation.
- La politique de subvention de la production d'électricité renouvelable n'est pas conforme à la demande, car elle vise à atteindre la production annuelle la plus élevée possible sans incitation à investir dans la production d'électricité en hiver. Il en résulte des excédents estivaux élevés. De plus, les tarifs à la consommation sont indépendants de la situation du marché.
- Avec la *Stratégie énergétique 2050*, c'est un obstacle majeur à la sécurité de l'approvisionnement en électricité qui a été établi. Tant que la loi sur l'énergie nucléaire prévoit l'interdiction de nouvelles centrales nucléaires, il n'y a aucune incitation à lancer un nouveau projet.
- Le rejet précipité, décrété par le DETEC en 2011, des demandes d'autorisation générale pour les centrales nucléaires de remplacement Beznau III, Mühleberg II et Gösgen II – avant même que le message sur la *Stratégie énergétique 2050* ne soit disponible, et encore moins adopté par le Peuple – a été fatal à tout nouveau projet. Si la planification s'était poursuivie au moins jusque-là, les centrales nucléaires de remplacement auraient été prêtes beaucoup plus tôt.

Les conséquences d'un manque d'investissements durant plusieurs décennies se manifestent dans les mesures préventives susmentionnées contre une pénurie d'électricité redoutée, mesures qui ont même été récemment jugées partiellement illégales par le Tribunal administratif fédéral.

3. La *Stratégie énergétique 2050* : promesses et réalité

Il est indéniable que la *Stratégie énergétique 2050* a échoué. Même sa genèse a été aventureuse. En mars 2011, la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima, qui a détruit les réacteurs et irradié les environs, s'est produite après un tsunami, sans toutefois que personne ne soit gravement atteint par les radiations nucléaires. Déjà le 25 mai 2011, avant que la catastrophe n'ait été analysée, que les raisons de celle-ci n'aient été déterminées et que des conclusions fondées sur l'utilisation de l'énergie nucléaire ne soient disponibles et utiles (pour les centrales nucléaires), le Conseil fédéral décidait l'abandon progressif du nucléaire, une décision purement politique.

Elle a été adoptée par le Conseil fédéral et confirmée par le Parlement dans l'espoir trompeur que les deux cinquièmes de la production d'électricité de la Suisse pourraient être remplacés à terme par de l'électricité renouvelable. À cette fin et pour la *Stratégie énergétique 2050* des scénarios peu réalistes ont été élaborés. En septembre 2013, le message sur la *Stratégie énergétique 2050* a été présenté comme un premier paquet, avec une révision totale de la loi sur

l'énergie et des révisions partielles d'autres lois. Dans la loi sur l'énergie nucléaire, l'interdiction de l'octroi d'autorisation générale pour les nouvelles centrales nucléaires a été insérée.

Selon les explications du Conseil fédéral, la *Stratégie énergétique 2050* devrait continuer à garantir un approvisionnement énergétique sûr malgré la sortie du nucléaire. Outre le maintien des mesures d'efficacité, l'expansion de la production d'énergie renouvelable en a été l'axe principal. L'augmentation nécessaire du supplément réseau ne coûterait à un ménage de quatre personnes, ayant une consommation moyenne d'électricité, qu'environ 40 francs par an – comme s'il s'agissait des seuls coûts de la transition énergétique. De plus, le financement d'encouragement (subventions) serait limité dans le temps et donc les coûts seraient limités, ce qui n'est déjà plus vrai. Comme on pouvait s'y attendre dès le début, les subventions ont déjà été prolongées et élargies, et les taux de subvention ont été considérablement augmentés. Néanmoins, depuis l'entrée en vigueur de la *Stratégie énergétique 2050*, il était devenu évident que ses objectifs ne seraient pas atteints dans un avenir prévisible. On peut se demander comment le Conseil fédéral a pu promettre aux citoyennes et citoyens des évolutions aussi hypothétiques.

En outre, le second paquet de la *Stratégie énergétique 2050* envisagé par le Conseil fédéral, soit le *Système d'incitation pour le climat et l'énergie (Klima- und Energielenkungssystem KELS)*, a été très vite plus ou moins tacitement coulé par le Parlement en 2015 sans que la *Stratégie énergétique 2050* n'en ait été modifiée. Le message derrière le rejet du KELS est simple : des subventions au lieu de taxes incitatives.

4. L'Acte modificateur unique : un coup libérateur ?

Dès 2017, il était clair que la loi sur l'énergie adoptée à l'époque, bien que centrée sur l'électricité, ne serait pas suffisante pour remplacer l'énergie nucléaire. Pour atteindre la neutralité carbone, la demande d'électricité pour la décarbonation (suppression voulue des combustibles et des carburants), ainsi que celle qui sera due à l'augmentation du reste de la consommation habituelle (entre autres par l'accroissement de la population) devraient toutes deux être couvertes par la seule production d'énergie renouvelable. C'est pourquoi une nouvelle révision en profondeur de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité a été lancée dès juin 2021. L'*Acte modificateur unique*, adopté en septembre 2023 après deux ans de travail parlementaire approfondi, a pour objectif déclaré de garantir un approvisionnement en électricité sûr grâce aux énergies renouvelables. Cependant, cela restera inatteignable dans un avenir prévisible.

L'*Acte modificateur unique* est un pas dans la bonne direction, mais les espoirs placés en lui sont exagérés. Il est très douteux, par exemple, que les nouvelles sources d'énergie renouvelables que sont le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse et la géothermie (EnR) fournissent les contributions élevées en électricité fixées par le Parlement. Après des années de subventions, elles n'ont produit que 6 TWh d'électricité en 2022 et devraient en produire environ 7 TWh en 2023. Pour atteindre les 35 TWh d'EnR attendus en 2035, la croissance annuelle devrait être plus que doublée immédiatement. Mais, c'est bien connu, « le papier souffre tout et ne rougit de rien » ! Et il est à craindre que les projets hydroélectriques de la Table ronde et ceux de l'express solaire et de l'express éolien ne puissent être mis en œuvre que partiellement et avec un retard certain. Les oppositions sont en effet déjà annoncées depuis longtemps.

L'*Acte modificateur unique* régleme de nombreux détails, mais comporte encore des lacunes. Parmi celles-ci, les mesures nécessaires à l'extension et à la transformation de l'ensemble du système électrique (stockage, réseau, régulation du réseau) font encore largement défaut : en particulier, le stockage de l'électricité, notamment le stockage saisonnier qui est un pilier central de la transition énergétique, où les 2 TWh évoqués ci-dessus seront loin d'être suffisants. Il n'est pas tenu compte non plus du fait que des combustibles et des carburants synthétiques (*Power to X : PtX*) seront nécessaires pour les applications énergétiques non électrifiées.

bles (aviation, certains procédés industriels et probablement aussi le transport routier à longue distance). Ni les installations industrielles nécessaires à cet effet, ni leur consommation d'électricité ne sont incluses.

Depuis de nombreuses années, la politique énergétique se caractérise par des vœux pieux. En particulier, elle souhaite un approvisionnement en énergie entièrement renouvelable, mais n'est pas encore prête à réfléchir pleinement aux exigences qui en découlent ni à les satisfaire par des mesures réalistes. Il en est résulté une législation parfois chaotique avec de nombreuses révisions, qui auraient pu être au moins considérablement réduites si la transition énergétique avait été abordée avec discernement dès le départ. Si la politique veut sérieusement atteindre la neutralité carbone d'ici le milieu du siècle, l'Administration, le Conseil fédéral et le Parlement doivent de toute urgence rattraper leur retard sur ce travail stratégique.

5. Sortir de la sortie du nucléaire

La décision d'abandonner l'énergie nucléaire a sans aucun doute été la plus grave erreur de la politique énergétique à ce jour. Si elle n'est pas corrigée, notre approvisionnement en électricité restera dépendant de l'étranger et continuera d'être incertain à long terme. L'approvisionnement futur en électricité doit redevenir autonome, contrairement à la politique d'importation poursuivie dans le cadre de la *Stratégie énergétique 2050*. Pour y parvenir, la politique doit agir. Elle a visiblement du mal à le faire, elle a trop espéré et espère toujours que tout ira bien sans l'énergie nucléaire :

- Pour la plupart des politiciennes et politiciens, il est plus attrayant de s'engager pour l'énergie solaire, qui est considérée comme sympathique, que pour l'énergie nucléaire, quelles que soient les conditions énergétiques et économiques.
- Il n'est pas facile pour eux de remettre en question et d'abandonner des positions qu'ils ont prises lors des votes et des débats. Les interventions parlementaires en matière d'énergie nucléaire ont toujours été rejetées, malgré le fait que l'approvisionnement devenait critique, ce qui nécessitait même des mesures d'urgence.
- La décision de sortie n'aurait guère été prise si elle n'avait pas été proposée par le Conseil fédéral et étayée par des rapports de l'Administration. L'expérience a montré qu'une demande de sortie du nucléaire provenant de partis de gauche ou des Verts n'aurait probablement pas eu de chance. Le parallélisme avec la décision de sortie de l'Allemagne était également étrange. Avant Fukushima, la Chancelière allemande souhaitait prolonger les durées d'exploitation des centrales nucléaires, tandis que le gouvernement suisse estimait que les centrales nucléaires de remplacement demandées étaient nécessaires. Ce n'était plus le cas immédiatement après la catastrophe de Fukushima, et après la décision allemande, le gouvernement suisse a également changé d'avis.
- On dit que le Peuple a décidé de la sortie le 21 mai 2017. Ce n'est vrai que formellement. La *Stratégie énergétique 2050* ne se limitait pas à l'énergie nucléaire, elle visait à accroître l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'analyse des votes à la suite du référendum du 21 mai 2017 sur la stratégie énergétique a montré que 78 % des électeurs étaient motivés par une politique énergétique renforcée pour voter « oui ». Seule une minorité de 38 % des votants considérait la sortie du nucléaire comme la principale raison de voter oui à la *Stratégie énergétique 2050*.
- Le fait que l'énergie nucléaire ne soit pas fondamentalement rejetée par la population, même après l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, avait été démontré peu avant, le 27 novembre 2016, par le net refus des électeurs suisses à l'initiative sur une sortie programmée de l'énergie nucléaire. De même, les trois projets de centrales nucléaires de remplacement mentionnées ci-dessus, qui ont été lancés au début des années 2000, n'ont guère rencontré d'opposition à l'époque.

- Pour revenir sur cette décision de sortie, il suffit essentiellement de modifier un article de la loi sur l'énergie nucléaire ; aucune nouvelle consultation populaire n'est nécessaire.
- Grâce à l'initiative populaire déposée, le Conseil fédéral et le Parlement devront se pencher sur cette modification impopulaire de la loi. Cependant, il est probable qu'ils auront du mal à le faire, comme l'ont montré la plupart des réactions. Il est notoirement difficile d'admettre ses mauvaises décisions. Il vaut mieux rester à couvert, mais le moment de vérité viendra au plus tard lorsque l'initiative sera discutée au Parlement.
- Il est indéniable qu'une nouvelle centrale nucléaire sera difficile à réaliser, étant donné que les réflexes antinucléaires sont forts et répandus, notamment en raison de la diabolisation de l'énergie nucléaire faite depuis des décennies. Il faut regagner l'acceptation politique et rationaliser la procédure d'autorisation.
- Cependant, il sera tout aussi difficile de mettre en œuvre l'approvisionnement en énergie renouvelable en raison des innombrables besoins d'expansion et de transformation du système. La résistance se fait sentir partout. Pour une sécurité d'approvisionnement en électricité, renouvelable et nucléaire, l'unité de la politique énergétique serait indispensable, mais il y a peu de signes de cela, malgré le fait que l'*Acte modificateur unique* ait trouvé une majorité claire au Parlement. C'est ce que montrent également le référendum qui a abouti et les premières consignes de vote.
- Certains, même en politique, ne peuvent pas imaginer que l'énergie nucléaire puisse faire partie des contributeurs à notre approvisionnement électrique, alors qu'une évaluation factuelle de ces derniers est nécessaire. Ils rejettent catégoriquement l'énergie nucléaire et il ne faut pas s'attendre à un changement de mentalité.
- La protection du climat est placée au sommet de la hiérarchie politique des objectifs. Cela n'empêche pas les opposants à l'énergie nucléaire de nier ses avantages environnementaux et climatiques. L'idéologie prime sur la protection du climat. Un exemple flagrant de cela est l'Allemagne, où l'on parle de protection du climat, mais où l'on s'est obstiné à fermer les centrales nucléaires, qui fonctionnaient encore en toute sécurité, et à continuer à utiliser la production d'électricité à base de lignite, et cela avec un ministre vert en charge de l'environnement !

La politique suisse en matière d'énergie nucléaire n'est pas non plus un excellent exemple d'action cohérente, englobant tous les aspects essentiels.

6. L'étrange position du secteur de l'industrie de l'électricité

Les fournisseurs d'électricité présentent une image contradictoire de l'énergie nucléaire. Son importance pour l'approvisionnement et ses faibles coûts de production ne peuvent être surestimés, mais le secteur de l'industrie de l'électricité se refuse toujours à faire une évaluation publique adéquate. Le secteur de l'industrie de l'électricité n'a pas opposé de résistance à la sortie du nucléaire et la *Stratégie énergétique 2050* a été soutenue de manière aussi peu critique que la loi sur l'électricité. Depuis 2011, elle rejette également les centrales nucléaires de remplacement, de sorte que les deux anciens chefs du DETEC ont pu déclarer à plusieurs reprises et triomphalement que le secteur de l'industrie de l'électricité ne voulait pas du tout de nouvelles centrales. Seule Axpo semble être en vue d'une réévaluation.

La transition énergétique, c'est-à-dire la décarbonation, ne peut réussir que si le secteur de l'industrie de l'électricité joue un rôle de premier plan. Cependant, ses dirigeants ne se sentent pas responsables de la sécurité de l'approvisionnement et le font savoir. Mais qui d'autre que le secteur de l'industrie de l'électricité lui-même pourrait garantir à tout moment l'approvisionnement des consommateurs dans un système électrique confronté à des flux d'injection de plus en plus fluctuants ? Qui d'autre pourrait développer suffisamment rapidement de quoi produire l'électricité nécessaire – y compris par l'énergie nucléaire ? Il ne suffit pas de se

contenter de déclarer son approbation et son soutien à la loi sur l'électricité et de se référer à ses mesures.

Le secteur de l'industrie de l'électricité a également avancé des arguments étonnants contre l'initiative *Stop au black-out* ! :

- *L'initiative arrive au mauvais moment et la mise en œuvre de la stratégie énergétique n'a même pas vraiment commencé.*
La *Stratégie énergétique 2050* a été approuvée par le Peuple il y a près de sept ans – de sorte que le secteur de l'industrie de l'électricité, sans aucun doute l'un des acteurs les plus importants, n'a même pas commencé à agir correctement, selon ses propres déclarations !
- *L'accent doit être mis en premier lieu sur le développement des énergies renouvelables afin de convaincre la population d'adopter l'Acte modificateur unique et de garantir ainsi l'approvisionnement en électricité pour les prochaines années.*
Cette concentration sur un seul de ses aspects est erronée. Ni la filière entièrement renouvelable ni celle de l'énergie nucléaire ne peuvent à elles seules garantir l'approvisionnement du Pays, car, comme le montre l'expérience acquise jusqu'à présent, le temps nécessaire pour les construire et, en particulier, les difficultés politiques s'y opposent. S'il y a deux options, qui sont toutes deux controversées et ne permettent évidemment pas d'atteindre les objectifs seules par elles-mêmes, on doit les faire avancer toutes deux, sinon ce serait agir de manière irresponsable.
- *La sécurité d'approvisionnement et la neutralité climatique seraient en jeu.*
Cela est déjà vrai s'il n'y a qu'une approche à voie unique.
- *L'initiative crée de l'incertitude et des retards.*
Et pourquoi ? L'initiative n'est pas dirigée contre l'*Acte modificateur unique*, mais rend possible la transition énergétique en premier lieu.
- *L'initiative ne contribue pas à résoudre les problèmes d'approvisionnement pour les 5 à 15 prochaines années.*
Il n'y a rien de mal à penser à long terme, mais la perspective à court et moyen terme est plus urgente. Si l'horizon temporel d'une branche industrielle, avec des investissements souvent contestés, avec de longues durées de réalisation de ses projets et des durées de vie encore plus longues, n'est que de quinze ans, c'est cela qui est inquiétant. Il en allait autrement chez les capitaines des générations précédentes du secteur de l'industrie de l'électricité.
- *L'initiative présente des faiblesses en termes de contenu, par exemple, le fait que l'énergie nucléaire ne soit même pas explicitement mentionnée, affirme le secteur de l'électricité.*
L'énergie nucléaire est depuis longtemps mentionnée et réglementée dans la Constitution, mais pas l'ouverture souhaitée à la technologie nucléaire.
- *L'initiative serait inutile pour abolir l'interdiction de l'énergie nucléaire s'il existe une voie plus directe pour modifier la loi sur l'énergie nucléaire.*
Bien sûr, les initiateurs le savent également. Le secteur de l'industrie de l'électricité sait également qu'une modification de la loi ne peut être exigée que par le biais d'une initiative constitutionnelle dans le cas où ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne veulent entreprendre la révision de leur propre chef.
- *Ce n'est pas le moment de débats fondamentalistes sur la technologie optimale pour la production future d'électricité, car le temps et l'énergie manquent pour discuter des interdictions technologiques.*
Ce sont là des déclarations étonnantes et une preuve d'impuissance. Il n'y a pas de mauvais moment pour mettre en œuvre toutes les technologies qui pourraient contribuer à la transition énergétique et à la sécurité de l'approvisionnement ; le temps et

l'énergie pour y réfléchir ne doivent jamais manquer, même parmi les représentants du secteur de l'industrie de l'électricité.

- *On suspecte même qu'il s'agit d'alimenter une lutte idéologique.*
Quiconque pense une telle chose est probablement lui-même sur la voie de l'idéologie.

Les propriétaires des centrales nucléaires bénéficient grandement de l'exploitation sûre et rentable de leurs centrales. On ne peut donc que spéculer sur les raisons du rejet de l'initiative et donc de nouvelles centrales nucléaires. Certes, les difficultés politiques à craindre jouent un rôle ; après tout, c'est le secteur de l'industrie de l'électricité qui devrait mettre en place, financer et réaliser les nouveaux projets, comme l'ont fait avec succès leurs prédécesseurs dans la seconde moitié du siècle dernier, malgré toutes les résistances. Compte tenu des bénéfices élevés, le financement semble tout à fait possible si des investissements sont réalisés dans des centrales nucléaires nationales plutôt que dans la production d'électricité à l'étranger.

Le fait que le secteur de l'industrie de l'électricité veuille continuer à se concentrer uniquement sur la poursuite de la voie unique des subventions dans laquelle elle s'est engagée, sans tenir compte de ses insuffisances de production électrique et de ses coûts macro-économiques ou sociaux, ne plaide pas en sa faveur.

L'initiative exige également la désignation d'une personne responsable de la sécurité de l'approvisionnement ; l'importance de cette disposition est évidente compte tenu de l'attitude du secteur de l'industrie de l'électricité. Si celui-ci ne veut pas ou n'est pas en mesure de réaliser les investissements nécessaires, un autre organisme doit être mis en place en subsidiarité.

7. C'est maintenant au tour du Conseil fédéral

Après le dépôt de l'initiative le 16 février 2024, le Conseil fédéral dispose désormais d'un an pour se déterminer en la matière devant le Parlement, et d'un an et demi en cas de contre-projet. Il faut espérer que le Parlement adopte rapidement un contre-projet indirect qui pourrait permettre le retrait de l'initiative.

Étant donné que les buts de l'initiative *Stop au black-out !* peuvent être satisfaits par des modifications législatives, il n'est pas absolument nécessaire de procéder à une consultation populaire à son sujet, comme nous l'avons mentionné. Quoi qu'il en soit, cela se produira avec un référendum contre une modification de la loi sur l'énergie nucléaire et contre une autorisation générale, les opposants à l'énergie nucléaire y veilleront bien. Un contre-projet indirect à l'initiative permettrait non seulement de gagner du temps, mais aussi d'éviter un scrutin sans pour autant restreindre la souveraineté des électeurs. Plus de votations sur la même question n'apporte pas plus de démocratie.

Il en va de même pour la procédure d'autorisation avec les trois étapes : l'autorisation générale, le permis de construire et le permis d'exploitation, procédure pour laquelle l'expérience a montré que les possibilités de retarder les choses sont utilisées jusqu'au bout, et cela sans pour autant gagner en sûreté nucléaire. Comme pour les énergies renouvelables, la procédure d'autorisation pour l'énergie nucléaire doit également être simplifiée au moyen d'une proposition d'accélération.

La problématique de l'approvisionnement énergétique, qui durera au moins jusqu'au milieu du siècle, exige un traitement urgent de l'initiative. Si le Conseil fédéral et le Parlement veulent vraiment assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique le plus rapidement possible, ils doivent immédiatement clarifier la poursuite du recours à l'énergie nucléaire et permettre ainsi de réaliser sans plus tarder la planification nécessaire.